



Mody GUIRO

Président

Président

Kwasi ADU-AMANKWAH

General Secretary

Secrétaire Général

Route Internationale d'Atakpamé

Centre FOPADESC Agoè – Nyivé

B.P. : 4401 - Tel.: 00228 22 25 07 10

Fax : 00228 22 25 61 13

LOME - TOGO

Email : info@ituc-africa.org

Web : www.ituc-africa.org

Son Excellence Andry Rajoelina

Président de la République

de Madagascar

Antananarivo – Madagascar

Lomé, le 25 novembre 2023

Monsieur le Président,

L'Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale - CSI-Afrique (<https://www.ituc-africa.org/>) vous écrit pour vous faire part de sa vive inquiétude face à la récente vague d'attaques contre des dirigeants syndicaux et à la suppression de la liberté syndicale à Madagascar. Nous sommes solidaires avec RANDRANA SENDIKALY et le peuple malgache pour demander le respect des droits humains et syndicaux.

Tout en nous félicitant de la libération des syndicalistes et travailleurs détenus, nous estimons que les récentes arrestations et détentions du camarade Ravelonirina Sammy Grégoire, Président du SECES, et du camarade Rakotomanga Barson, Secrétaire général de l'Alliance RANDRANA SENDIKALY, sont profondément troublantes et représentent une série de violations des droits de l'homme fondamentaux pour lesquelles le gouvernement malgache est de plus en plus connu.

Ces arrestations arbitraires et l'intimidation permanente des dirigeants syndicaux constituent une tentative évidente du gouvernement malgache de faire taire les dissidents et d'étouffer les critiques légitimes de ses politiques. Les actions du gouvernement violent non seulement les normes continentales et internationales du travail et les droits de l'homme, mais elles sapent également les fondements mêmes d'une société démocratique.

La liberté syndicale est une pierre angulaire de la démocratie et est essentielle à la protection des droits des travailleurs. Il s'agit du droit des travailleurs de former des organisations de leur choix et d'y adhérer, sans ingérence de la part du gouvernement ou des employeurs. Ce droit comprend la liberté d'élire leurs propres représentants, de formuler leurs propres programmes et de négocier collectivement.

Les récentes actions du gouvernement malgache témoignent d'un mépris flagrant pour ces droits fondamentaux. L'arrestation et la détention des camarades Ravelonirina Sammy Grégoire et Rakotomanga Barson n'est que la dernière d'une série d'attaques contre les dirigeants et les organisations syndicales à Madagascar. Ces attaques ne sont pas seulement injustes, elles sont contre-productives. Elles ne serviront qu'à aliéner davantage le peuple malgache et à saper la légitimité du gouvernement.

La CSI-Afrique vous demande donc instamment, Monsieur le Président, de prendre des mesures immédiates et décisives pour inverser cette tendance, notamment

1. En abandonnant toutes les charges retenues contre eux et contre tous les autres dirigeants syndicaux visés par le gouvernement.
2. En prenant des mesures pour s'assurer que les dirigeants syndicaux à Madagascar sont libres d'exercer leurs droits sans crainte de représailles.
3. En encourageant et en facilitant la mise en place d'un mécanisme national de dialogue social inclusif, doté de ressources suffisantes et opérationnel, avec le soutien de

l'Organisation internationale du travail (OIT), ce qui est nécessaire pour résoudre et prévenir les conflits.

Nous vous exhortons également à engager un véritable dialogue avec les syndicats et d'autres organisations de la société civile afin de répondre aux préoccupations du peuple malgache. Ce n'est que par un dialogue ouvert et inclusif que le gouvernement peut espérer répondre aux griefs profonds qui alimentent les troubles actuels.

Le gouvernement malgache doit respecter son engagement en faveur de la démocratie et des droits de l'homme. Supprimer la liberté syndicale est une voie dangereuse qui ne fera qu'accroître l'instabilité et la division. Nous vous demandons instamment, Monsieur le Président, de prendre les mesures nécessaires pour que Madagascar respecte les droits de ses citoyens et construise une société plus juste et plus équitable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération,

 **Le Secrétaire Général**

Kwasi ADU-AMANKWAH

cc :

- I. Ministère du travail
- II. Directeur national de l'OIT pour Madagascar
- III. Coordonnateur résident des Nations Unies